



Paris le 2 octobre 2019  
Message 2019-30

Hier se tenait un groupe de travail du Comité technique personnels et missions de la DGCCRF comportant à l'ordre du jour les PED, un point d'étape sur le plan de transformation de la DGCCRF et les recrutements pour 2020.

SOLIDAIRES CCRF & SCL a engagé les échanges en rappelant l'absence de réponse de l'Administration à une demande de l'intersyndicale et a élargi les sujets présentés ce jour aux questions d'actualités pour lesquelles les collègues CCRF veulent des réponses : l'arbitrage pour la sécurité sanitaire des aliments, la création des secrétariats généraux communs (SGC), les conséquences de la loi Fonction publique sur les mutations et la formation, les notes relatives aux promotions de B en A et à l'OIV, ainsi qu'au message sur la TN 21 LG sur les offres promotionnelles.

Afin de vous informer très rapidement sur les annonces qui ont été faites hier, voici quelques informations importantes qui nous ont été données à cette occasion :

Sur les PED, le rapport de l'IGS listant les problématiques et les suggestions recueillies est quasiment finalisé, reste maintenant à définir le calendrier de mise en œuvre de mesures à même d'améliorer la situation. La DG a confirmé le transfert de tous les contrôles import (documentaire, et prélèvements) à la DGDDI pour les PED de Dunkerque et Calais. Pour l'année prochaine, l'objectif en matière de contrôle à l'import de produits biologiques devrait être fixé en termes de visites (contrôles physiques) et non plus de prélèvements. Un suivi sera effectué à l'occasion des prochaines réunions du CTPM.

Sur les concours, la DG ne devrait pas en organiser en 2020 pour la catégorie B, et avance le fait que le nombre de promotion de B en A va augmenter, prélude à un repyramidage des effectifs de la DGCCRF (moins de B, plus de A), ainsi que les incertitudes liées à la création des Secrétariats Généraux Communs (40 suppressions de postes essentiellement en B et C, liés aux transferts dans les SGC). SOLIDAIRES a dénoncé ce projet qui confirme la chute continue des recrutements en catégorie B, tendance déjà en œuvre avant le plan stratégique, ainsi que la non-reconnaissance des compétences des B, qui le plus souvent accomplissent le même travail que leurs collègues A. Plus insidieux, à long terme, les transformations de postes de B en A limiteront mécaniquement les possibilités de mutation des personnels de catégorie B. Autre conséquence scandaleuse, l'arrêt des promotions de C en B, qui en 2020 se limiteront à une promotion par liste d'aptitude !

Sur les mutations, les CAP perdent bien leur compétence en la matière dès 2020, mais à l'occasion de l'élaboration des « lignes directrices » de Bercy, la DGCCRF devrait conserver le tableau de mutation. Pour SOLIDAIRES, même si l'instruction générale sur les mutations n'est pas parfaite, elle doit servir de socle aux lignes directrices « maison », le fait du prince devant être écarté aux profit de règles transparentes offrant les mêmes droits et garanties à toutes et tous !

Sur le plan de transformation de la DGCCRF et sa réorganisation territoriale, le but pour la DG est que chaque agent CCRF soit sous l'autorité d'un chef de service CCRF marquant

la fin des services mixtes avec un chef DGAL. La DGCCRF préconise la fusion des services de plusieurs départements, ce qui selon elle, se fera sans fermeture d'implantation (enfin... dans un premier temps), n'engendrera pas de déplacements supplémentaires pour les agents... Ceci reste à confirmer et notamment pour les agents à compétence rare qui devront exercer leur activité sur 2,3 voire 4 départements ou plus, puisque le rapprochement de plusieurs départements n'est pas exclu. En tout état de cause, c'est le préfet de région qui a la main sur le dossier et qui décidera de l'organisation.

Sur les secrétariats généraux communs, rien de concret pour le moment, si ce n'est que les agents qui rejoindront les SGC le feront de manière volontaire. Une fiche de poste individualisée et très précise devrait être présentée aux agents concernés. Cette dernière comportera notamment des informations sur la position administrative et sur les primes qui seront perçues. Précision importante : les agents qui souhaiteront rester en DD(CS)PP devront changer de poste, puisque les fonctions supports disparaissent. Au niveau des missions, la DG indique que le contentieux doit rester en DDI.

Sur la note relative à la promotion des B en A, la DG a justifié l'ouverture des promotions à toutes les résidences car le nombre d'emplois vacants en A était insuffisant (suite aux suppressions de poste, faut-il le préciser) pour permettre des promotions avec mobilités sur ces emplois vacants. Au passage, l'Administration a mis en avant la « promotion au mérite » permise par cet élargissement et la multiplication des candidatures.

Sur le grade de débouché d'inspecteur, la DGCCRF a réaffirmé qu'elle ne le demanderait pas car il existe déjà avec le grade d'IP. A une interrogation sur les experts nommés depuis plus de 10 ans et dont la nomination arrive à échéance, la DG a indiqué qu'elle n'était pas opposée à ne pas renouveler cette nomination à un agent pour lequel le directeur local aurait émis un avis défavorable ! Solidaires CCRF & SCL dénonce le fait qu'un agent puisse perdre de nombreux points d'indice par la seule volonté d'un directeur local qui ne reconnaît plus son expertise-!!! Sans compter le risque pesant sur les agents nommés très jeunes !!!

Sur la prime OIV, la DG étudie la question et reviendra vers nous ultérieurement. Elle a d'ores et déjà indiqué que ce procédé n'était plus adapté à la situation actuelle et qu'elle envisageait sa suppression. !!!

Avec la DG et sa nouvelle équipe, tout est devenu archaïque !!

Il faut encourager les premiers de cordée, les plus méritants (enfin... selon ses critères, sur lesquels on est en droit de s'interroger) !!

Pour les effectifs et le rapport sur la mission alimentaire : rendez-vous avec la ministre ce 2 octobre après midi...